

Dialogue du 5+5

Deuxième réunion ministérielle sur l'environnement et les énergies renouvelables du Dialogue de la Méditerranée occidentale

Lisbonne, le 3 mars 2015

Déclaration de Lisbonne

Nous, les Ministres responsables de l'environnement et de l'énergie réunis dans le cadre du Dialogue de la Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5), à Lisbonne, le 3 mars 2015, sous la coprésidence de Monsieur Jorge Moreira da Silva, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Energie du Portugal et Monsieur Abdelkader Amara, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc,

En présence de:

- Madame Dalila BOUDJEMAA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'Algérie;
- Monsieur Leo BRINCAT, Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Changements Climatiques de Malte;
- Monsieur Néjib DEROUICH, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie;
- Monsieur Federico de Ramos ARMAS, Secrétaire d'État à l'Environnement du Ministère de l'Agriculture, Alimentation et de l'Environnement de l'Espagne ;
- Monsieur Nicolas GALEY, Ambassadeur-Délégué interministériel à la Méditerranée;
- Monsieur Francesco LA CAMERA, Directeur Général du Développement Durable, des Dommages Environnementaux et pour la Communication avec la Commission Européenne et des Organisations Internationales de l'Italie;
- Monsieur Abdul Majid Ali S. El TAYEF, Président du Conseil exécutif de l'Agence Générale de l'Électricité et des Énergies Renouvelables de la Libye;
- Monsieur Mohamed El Hacem Khouna MEKIYOUNE, Directeur Adjoint des Aires Protégées et du Littoral de la Mauritanie;

Ayant aussi pris part à la Réunion, Monsieur Reda El Merini, Directeur des Questions Économiques du Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, Monsieur Adnan Amin, Directeur Général de l'Agence Internationale pour l'Énergie Renouvelable, Madame Teresa Ribeiro, Secrétaire Générale adjointe de l'Union pour la Méditerranée, Madame Paula Abreu Marques, Chef de l'Unité pour la Politique des Renouvelables et

de Capture et Séquestration du Carbone de la Direction Générale de l'Énergie, représentante de la Commission Européenne, Monsieur Paolo Frankl, Chef de l'Unité pour les Énergies Renouvelables de l'Agence Internationale de l'Énergie,

Rappelant les conclusions du deuxième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des États Membres du Dialogue 5+5, qui s'est tenu le 5 et 6 octobre 2012, à la Valette;

Ayant en considération les conclusions de la onzième réunion des Ministres des Affaires Étrangères du Dialogue de la Méditerranée Occidentale, qui a eu lieu à Lisbonne, le 22 mai 2014;

Rappelant les recommandations de la Déclaration d'Oran, en Algérie, adoptée en 2010, à l'occasion de la 1^{ère} Conférence Ministérielle sur l'Environnement et les Énergies Renouvelables du Dialogue 5+5;

Rappelant la Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'Environnement et le Changement Climatique qui s'est tenue le 13 mai 2014 à Athènes;

Considérant les résultats de la 20^{ème} Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique qui a eu lieu à Lima, en décembre 2014, ainsi que les efforts en cours pour parvenir à un accord global sur le climat, juste, équilibré et juridiquement contraignant, à Paris, en décembre 2015;

Rappelant les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en juin 2012, et les discussions en cours dans le cadre des Nations Unies sur l'agenda du développement pour l'après-2015 et les Objectifs du Développement Durable;

Considérant que la Région Méditerranée est l'une des plus vulnérables par le changement climatique d'après le 5^{ème} Rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC);

Conscients du rôle important de l'énergie dans la réponse aux changements climatiques;

Réaffirmant que le Dialogue 5+5 est au centre de la coopération euro-Méditerranéenne et que c'est un instrument fondamental pour la consolidation de la solidarité et de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée occidentale;

Changement climatique:

1. Réaffirmons la nécessité de progresser vers une société basée sur une économie à faible émission de carbone et résiliente aux impacts de changement climatique afin d'assurer un avenir durable à générations futures;

2. Reconnaissons la croissance verte comme un outil privilégié pour promouvoir le développement et la croissance économique tout en assurant que les ressources naturelles, qu'il a eu lieu de bien gérer et exploiter de manière rationnelle continuent à fournir des services environnementaux essentiels au bien-être humain;
3. Insistons sur l'importance et l'intérêt de renforcer la coopération entre les pays de la Méditerranée occidentale, dans le domaine de changement climatique, notamment les échanges d'informations et d'expériences sur l'adaptation au changement climatique;
4. Reconnaissons, que d'après le cinquième rapport du GIEC, les réductions d'émissions substantielles et durables sont nécessaires, afin de maintenir le réchauffement climatique globale au-dessous de 2° degrés Celsius, par rapport au niveau préindustriel;
5. Réaffirmons notre détermination pour atteindre un accord ambitieux, juste, équitable, équilibré, durable, dynamique et juridiquement contraignant, applicable à toutes les Parties, lors de la 21^{ème} Conférence des Parties, qui aura lieu à Paris en Décembre 2015;
6. Soulignons que l'accord de 2015 devra aborder d'une façon équilibrée, l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités;
7. Veillons à la mise en œuvre des efforts d'atténuation et d'adaptation plus efficaces, afin de permettre une plus grande ambition et des possibilités de développement sûr et durable, notamment à travers des mécanismes internationaux permettant de fixer des engagements ambitieux;
8. Reconnaissons l'importance d'un développement urbain durable, à la fois pour la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et pour la vulnérabilité des infrastructures urbaines aux impacts du changement climatique, notamment en zone côtière, et soutenons l'action pour le climat de nos villes et de nos régions, et encourageons leur coopération;
9. Reconnaissons que les ressources en eau sont le secteur où les impacts du changement climatique sont plus sévères, en particulier dans la région méditerranéenne, où les événements météorologiques extrêmes, comme les sécheresses et les inondations deviendront plus intenses et plus fréquentes;
10. Considérons que les effets du changement climatique sur la biodiversité et les écosystèmes sont prouvés et reconnaissons les opportunités du renforcement de la résilience des écosystèmes vis-à-vis des changements climatiques en augmentant la conservation de la biodiversité;

11. Encourageons la mise en œuvre des modèles de développement durable, pour attendre la croissance verte, permettant une amélioration de la santé et créant plus d'emploi, notamment pour les jeunes;
12. Reconnaissons l'importance d'un marché mondial du carbone comme une des voies contribuant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et rappelons l'importance de concrétiser les engagements internationaux, notamment, en matière d'appui financier, de transfert de technologie et de renforcement de capacités;
13. Sommes conscients que la réalisation de l'objectif de limiter l'augmentation de la température global en 2° degrés Celsius exigera que les engagements proposés par les Parties représentent une progression en ce qui concerne l'ambition et l'objectif;
14. Soutenons les efforts de mobilisation des États, comme des acteurs non étatiques, qui sont entrepris par les Présidences Péruvienne et Française de la 20^{ème} et 21^{ème} Conférence des Parties, respectivement, en ligne avec le "Lima Paris *Action Agenda*" pour renforcer la confiance et la compréhension entre les Parties, afin d'obtenir un résultat fructueux à la 21^{ème} Conférence des Parties et nous félicitons, de ce point de vue, de la mobilisation des acteurs non-étatiques de la Méditerranée dans le cadre de la MEDCOP21 qui se tiendra à Marseille en juin 2015;
15. Encourageons toutes les Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui sont en mesure de le faire, de soumettre leurs contributions nationales (INDC) avant la fin du premier trimestre de 2015;
16. Engageons à poursuivre les efforts de coopération entre les pays membres du Dialogue 5+5 pour faciliter l'accès aux ressources financières disponibles, notamment, au niveau du Fond Vert;
17. Soulignons l'importance de définir des actions pilotes dans le domaine des changements climatiques, impliquant des partenaires des pays du Dialogue 5+5;
18. Reconnaissons la pertinence du processus pour la définition de l'agenda post-2015 qui est en cours d'élaboration sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction le rapport du Groupe de Travail à composition non limitée sur les Objectifs du Développement Durable;
19. Reconnaissons que l'Agenda de développement post-2015 doit être pleinement cohérent et venir en appui des objectifs climatiques et énergétiques, notamment d'y intégrer les enjeux climatiques;

Energie:

20. Reconnaissons la nécessité de promouvoir la coopération dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique entre nos pays, afin de garantir un pourcentage plus élevé de l'énergie produite de manière durable;
21. Reconnaissons l'opportunité de renforcer les interconnexions énergétiques existantes et par conséquent agréons d'étudier la possibilité de réaliser et développer des interconnexions entre nos pays, lorsque les interconnexions internes des pays de la rive nord et celles de la rive sud auront été préalablement renforcées;
22. Reconnaissons que l'augmentation des interconnexions énergétiques pourra contribuer également à offrir des voies d'approvisionnement alternatives permettant d'augmenter notre sécurité énergétique;
23. Notons qu'en développant les interconnexions, nos pays bénéficieront de l'utilisation de sources renouvelables, celles-ci contribuant à nos objectifs de réduction des émissions de gaz à l'effet de serre vers une économie verte;
24. Estimons que l'énergie la moins chère, la plus sûre et la plus sécurisante, est celle qui n'est ni produite, ni consommée. Par conséquent, nous nous engageons à donner à l'efficacité énergétique une place primordiale dans nos politiques énergétiques et climatiques;
25. Soulignons l'intention de développer des projets concrets entre nos pays, dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en reconnaissant la nécessité d'approfondir les discussions avec les institutions financières internationales et d'autres organisations, afin d'exploiter tous les mécanismes possibles de financement;
26. Soulignons l'importance de disposer d'un plan d'action du Dialogue 5+5 dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique prévoyant des activités d'échange de connaissances, des capacités et de savoir-faire entre nos pays;

Suivi et évaluation de la Conférence:

27. Réitérons notre engagement de nous réunir chaque année et nous demandons au Comité de Suivi d'assurer la coordination dans l'intervalle des réunions Ministérielles;

28. Invitons le Comité de Suivi à se réunir prochainement et d'élaborer en 2015 le projet de Plan d'Action qui devrait être présenté à la troisième Réunion Ministérielle;
29. Tenons à exprimer notre profonde reconnaissance aux Gouvernements du Portugal et du Maroc pour l'excellente organisation de cette Réunion Ministérielle et nous remercions vivement le gouvernement portugais pour son hospitalité;
30. Accueillons avec satisfaction la proposition du Royaume du Maroc pour organiser la 3ème Réunion Ministérielle sur l'Environnement et les Énergies Renouvelables du Dialogue 5+5;

Signée à Lisbonne, le 3 mars 2015